Commune de Montluel Département de l'Ain Arrondissement de Bourg-en-Bresse Canton de Meximieux Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20220209-delib2022020901-DE Date de télétransmission : 23/02/2022 Date de réception préfecture : 23/02/2022

## REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

## COMMUNE DE MONTLUEL DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-02-09-001 Séance du 9 février 2022

Date de convocation : 3 février 2022 Date d'affichage de la convocation : 3 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

La séance a eu lieu en public.

<u>PRESENTS</u>: Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Laurence RAVEROT, Patrick RENARD, Franck GENILLON, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, Irène TOST, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: Christian PRADIER (procuration à Gilbert BARRIQUAND), Jean-Claude PERON (procuration à Nathalie MONDY)
Pascal JUSSEAUME (procuration à Josette SAVARINO), Jean-Luc CHARVET (procuration à Karine GARNIER),

ABSENTS EXCUSÉS: Maryse PACCARD, Manon RIGOLLIIER, Inès DUBOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne FABIANO

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs: 4

Objet: Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021

## Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Afin de faciliter la gestion administrative, il est demandé aux conseillers municipaux de faire parvenir leurs remarques et/ou leurs souhaits de rectification par écrit dans les meilleurs délais avant le début de la séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les demandes de modifications du procès-verbal sont acceptées.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité des présents lors de la précédente séance,

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire

Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire

Romain DAUBIÉ